

NOTE D'INFORMATION – COVID 19 – MARTINIQUE

– **Se rendre en Martinique :**

Les voyageurs de 11 ans et plus doivent justifier d'un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ ou à défaut un test antigénique négatif, sensible au variant VUI-2020-12-01 du virus SARS-CoV-2. Ce test est obligatoire et sera demandé à l'embarquement par la compagnie aérienne.

Le passager doit également présenter une attestation sur l'honneur qu'il ne présente pas de symptômes et qu'il n'a pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol (à rédiger sur une feuille libre si le document n'est pas transmis par la compagnie aérienne).

La compagnie aérienne refuse l'embarquement au passager à destination d'un territoire ultramarin qui ne présenterait pas l'un ou l'autre de ces documents.

– **Dépistage test RT-PCR**

a) Dans un laboratoire habilité à opérer ces tests à proximité du domicile : prendre rendez-vous en ligne (doctolib.fr). 72h avant votre vol (jour de prélèvement).

b) Paris Aéroport s'est associé au laboratoire Cerballiance et a mis en place un centre de tests Covid-19 au départ de l'aéroport Paris-Orly. Les passagers qui prévoient d'effectuer un test RT-PCR ou antigénique au centre de dépistage de l'aéroport doivent prendre rendez-vous en ligne (doctolib.fr). Lors de la prise de rendez-vous, le billet d'avion sera demandé en justificatif.

Le centre de test avec rendez-vous est situé à Orly 1A (au niveau des arrivées en salle de livraison bagages).

Les créneaux de réservation sont du lundi au samedi de 7h00 à 17h00, et le dimanche de 7h00 à 12h00. A noter que les créneaux de réservation en matinée, de 7h00 à 11h00, sont dédiés aux tests antigéniques.

– **Dépistage test antigénique**

Les tests antigéniques de moins de 72h ne sont valides que pour les passagers à destination des départements et collectivités d'Outre-Mer.

Les tests peuvent être réalisés par les médecins, les infirmiers, les laboratoires, les pharmacies.

– **Les délais d'obtention du résultat au test :**

a) Le résultat du test RT-PCR effectué dans un laboratoire de ville ou à l'aéroport est envoyé aux passagers par voie dématérialisée, par SMS ou mail, sous un délai de 48h maximum.

b) Le résultat du test antigénique pourra être obtenu dans un délai de 5mn si effectué dans une pharmacie.

Pour les passagers qui sont dans l'obligation de faire le dépistage en aéroport le jour même du vol, il est vivement recommandé de compter 2h ou plus entre l'arrivée au centre de dépistage et la remise du résultat.

– **Les conditions d'accès à l'aéroport d'Orly :**

Les accès aux terminaux sont limités aux seuls passagers en possession d'un billet d'avion.

Point de situation hebdomadaire (Semaine du 4 au 10 Janvier 2021)

Taux de positivité : 1,8% (stable par rapport à la semaine précédente et inférieur au seuil de vigilance pour la 7^{ème} semaine consécutive)

Taux d'incidence : 21 ;7 (stable par rapport à la semaine précédente et inférieur au seuil de vigilance pour la 7^{ème} semaine consécutive)

A date, il n'y a pas de mesures de couvre-feu en vigueur en Martinique.

Le port du masque

Le port du masque est recommandé dans tous les lieux ouverts au public.

Il est obligatoire pour les personnes de onze ans ou plus, dans les espaces publics ouverts suivants :

- Rues et zones piétonnes
- Marchés publics de plein air
- Lieux de vente ambulante en bord de route
- Les lieux à forte fréquentation de personnes définis par les maires
- les abords des établissements d'enseignement scolaire publics et privés des premier et second degrés, de l'université des Antilles, des centres de formation professionnelle agricole, maritime et aquacole et des centres de formation d'apprentis

L'obligation du port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

RESTAURATION

Les établissements assurant une activité de restauration assise sont autorisés à accueillir du public dans le strict respect du protocole sanitaire renforcé (table de 6 personnes maximum, distance minimale d'1 m entre les convives de tables distinctes, port du masque lors des déplacements et carnet de rappel...)

Les restaurants sont autorisés à ouvrir jusqu'à minuit tous les soirs de la semaine. Aucun client ne peut être présent au-delà de cet horaire.